

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

Travail - Justice - Solidarité

DECRET N° 208_/PRG/SGG/98
PORTANT NOMINATION -DES MEMBRES DU HAUT
CONSEIL AUX AFFAIRES ELECTORALES (H.C.E.).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU** La Loi Fondamentale ;
VU La Loi N°91/012 du 23 Décembre 1991, portant Code Electoral notamment en son article L 2 ;
VU Le Décret D/96/098/PRG/SGG du 9 Juillet 1996, portant nomination du Premier Ministre ;
VU Le Décret D/96/099/PRG/SGG du 10 Juillet 1996, portant nomination des membres du Gouvernement modifié par le Décret D/013/PRG /SGG du 14 Février 1997 et le Décret D/245/PRG/SGG du 21 Octobre 1997, portant remaniement ministériel ;
VU Le Décret n°197/PRG/SGG/98, portant création, attributions, organisation et Fonctionnement du Haut Conseil aux Affaires Electorales.
SUR Proposition des Groupes Parlementaires, Départements Ministériels, Organisations et Institutions visés par le Décret n°197/PRG/SGG/98.

DECRETE :

ARTICLE 1/- Sont nommés membres du haut Conseil aux Affaires Electorales les personnalités dont les noms suivent :

- 1 - M. Mamoudou SOUMAH, Délégué du Groupe PUP/PCN
- 2 - M. Oury BAH , Délégué du Groupe PUP/PCN
- 3 - Dr. Ousmane ARIBOT, Délégué du Groupe PUP/PCN
- 4 - Maître Kablèlè CAMARA, Délégué du Groupe PUP/PCN
- 5 - M. Alhassane BALDE M.E.F, Délégué du Groupe PUP/PCN.
- 6 - M. Momo KEÏTA Administrateur Civil, Coléah, Délégué du Groupe PUP/PCN
- 7 - M. Kazaliou BALDE, Délégué du Groupe PUP/PCN
- 8 - M. Bakary DONZO Médecin, Délégué du Groupe PUP/PCN
- 9 - M. Moussa SOUMAH, Délégué du Groupe PUP/PCN
- 10 -Dr. Madigbè FOFANA, Délégué du Groupe PUP/PCN
- 11 - M. Pahté DIENG, Délégué du Groupe PUP/PCN
- 12 - M. Oumar DIARSO Panafricain Jeunesse, Délégué du Groupe PUP/PCN
- 13 - M. Emmanuel Derrick LENO, Délégué du Groupe PUP/PCN
- 14- M. Oumar Babara TOURE, Délégué du Groupe PUP/PCN
- 15 - M. Sékou DOUMBOUYA, Délégué du Groupe PUP/PCN
- 16 - Mr. Galéma GUILAVOGUI, Délégué du Groupe PUP/PCN
- 17 - Mme Makalé CAMARA, Délégué du Groupe PUP/PCN
- 18 - Mme Hadja Naténin CAMARA, Délégué du Groupe PUP/PCN.

- 19 - El Hadj Boubacar Biro DIALLO, Comptable, Délégué du groupe de la Codem
- 20 - M. Mamadou Mouctar DIALLO, Instituteur, Délégué du groupe de la Codem
- 21 - M. Aboubacar SAKHO, Juriste, Délégué du groupe de la Codem
- 22 - M. Tidiane TRAORE Ingénieur Chimiste, Délégué du groupe de la Codem
- 23 - M. Saloum CISSE (Ingénieur Pédologue) Délégué du groupe de la Codem
- 24 - Me Foromo Sydrum CAMARA Avocat, Délégué du groupe de la Codem
- 25 - El Hadj Diao KANTE Administrateur-Civil, Délégué du groupe de la Codem
- 26 - M.Naby Ibrahima CAMARA Inspecteur de S.F. Délégué du groupe de la Codem
- 27 - M. Mamadou Alimou DIALLO UGANC, Délégué du groupe de la Codem
- 28 - M. Jean Marc BEAVOGUI Instituteur Délégué du groupe de la Codem
- 29 - M. Bley Nimbanlo GUEMOU Professeur, Délégué du groupe de la Codem
- 30 - M. Jacques GBONIMY Professeur, Délégué du groupe de la Codem
- 31 - M. Sidi DIARRA Ancien Diplomate, Délégué du groupe de la Codem
- 32 - El Hadj Mamadou GANGUE, Délégué du groupe de la Codem
- 33 - El Hadj Mamadou Aliou BARRY, Ingénieur, Délégué du groupe de la Codem
- 34 - M. Ouremiba KOUROUMA Inspecteur S.F.C., Délégué du groupe de la Codem
- 35 - Dr. Ibrahima Kalil TRAORE Professeur, Délégué du groupe de la Codem
- 36 - M. Kabinet KEITA Bibliothécaire, Délégué du groupe de la Codem
- 37 - M. Diallo Amadou Baïlo, Conseiller Juridique, Représentant Ministère de l'Intérieur
- 38 - Mme Aïcha SACKHO, DNAT, Représentante Ministère de l'Intérieur
- 39 - M. Cheick Mohamed KONATE, IGAT, Représentant Ministère de l'Intérieur
- 40 - M. DIABATE Ibrahima Sory, DNLPAJ, Représentant Ministère de l'Intérieur
- 41 - M. Issiaga MARA, Cabinet M.I.D., Représentant Ministère de l'Intérieur
- 42 - Mr. Alpha Sény CAMARA, Magistrat, Représentant Ministère de La Justice
- 43 - M. Gninté SOUMAH, Fonctionnaire, Représentant du Ministère de la Sécurité
- 44 - M. Mamadoubou CAMARA, Directeur Service Financier du Cadastre, Représentant Ministère Economie et Finances
- 45 - El Hadj Ousmane KOUROUMA, Chef de cabinet, Représentant du Ministère de la Défense Nationale
- 46 - Hadja Madina BAH, Directrice centre Formation, Représentante du Ministère de la Communication
- 47 - François FALL, Représentant du Ministère des Affaires Etrangères
- 48 - Dr. Sidara CAMARA, Représentant Universités, Instituts et Centres de Recherche
- 49 - Mme TRAORE Kadiatou KEITA, Représentante de la COFEG
- 50 - Dr. SOW Thierno Maadjou, Représentant Associations de Défense des Droits de l'homme
- 51 - Maître Amadou DIALLO, Avocat, Représentant de l'Ordre des Avocats
- 52 - Dr. Mohamed Samba KEBE CNTG., Représentant des Syndicats
- 53 - M. Abdoul Djéli DIALLO, Représentant des Syndicats
- 54 - M. Abdoulaye Djibril DIALLO, Représentant de l'Association des Journalistes
- 55 - M. Fodé Bouya FOFANA, Représentant de l'Association des Journalistes
- 56 - Mr. Mohamed Falcom François, Représentant Coordination des Associations de Jeunesse de Guinée

- 57 - Mr. Sékou Mohamed SYLLA, Représentant de la Fédération des ONG.
58 - M. Mamou Mario MARA Haut Patronat, Représentant du Patronat

59 - El Hadj Biro KANTE, Retraité
60 - Fara KAMANO, Port Autonome
61 - M Kanfory COUMBASSA,
62 - Dr. Rachid TOURE, Pédiatre,
63 - M. Jean Louis Lama, Comptable,
64 - M. Frédéric TOLNO, Retraité
65 - M. Sékou Oumar TALL, Professeur,
66 - M. Mansa Moussa SIDIBE, Inspecteur Général du Travail
67 - El Hadj Ibrahima Sory FADIGA, Imam, Kaloum
68 - Père Désiré CAMARA,

Article 2/- Aucun membre du Haut Conseil aux Affaires Electorales ne peut se faire représenter aux Sessions de celle-ci.

Article 3/- Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 15 OCTOBRE 1998


GENERAL LANSANA CONTE

